

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 5 mai 2012**

---

L'an deux mil douze et le cinq du mois de mai à dix heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix neuf avril deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y.

**Absents** : BOYENVAL M., PERISSEL B., RENAUDIAS G., DUTOUR A., RECOQUE P.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

**Objet** : validation de la consultation des électeurs en vue de la création du SMGF

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le 29 avril à 10h, suite à l'arrêté N° SPA-2012-07de Monsieur le Sous-préfet d'Ambert en date du 3 avril 2012, les électeurs des sections de la commune concernés par la création du Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'ECHANDELYS ont été convoqués pour se prononcer pour ou contre sa création.

Elle fait part à l'assemblée des résultats de cette consultation :

**INSCRITS : 140**

**VOTANTS : 90**

**SUFFRAGES EXPRIMES : 88**

**OUI : 86**

**NON : 2**

**BULLETS BLANCS : 2**

Et présente le détail des résultats par sections :

<b>SECTIONS</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>BLANCS OU NULS</b>	<b>RESULTATS</b>
LE BUISSON	7	1		<b>8</b>
BUISSON ET FAUX-PLANTA	10	0		<b>10</b>
CHABREYRAS	10	0	0	<b>10</b>
LE CLUEL	5	0	2	<b>7</b>
COUPAT	5	0	0	<b>5</b>
DEUX-FRERES	12	1	0	<b>13</b>
LABAT	6	0	0	<b>6</b>
LE MAS	8	0	0	<b>8</b>
PAREL	10	0	0	<b>10</b>
PAREL-FIOSSON	13	0	0	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>90</b>

Au vu de ces résultats qui font apparaître une approbation massive pour la création d'un SMGF, le conseil municipal :

- valide cette consultation et se prononce à l'unanimité des présents pour la création du Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'ECHANDELYS.
- demande à Monsieur le Sous-préfet d'AMBERT de bien vouloir entreprendre les démarches nécessaires et de prendre l'arrêté constituant officiellement le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Echandelys.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 863,89	13 820,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 43,89

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	13 863,89	13 863,89
--	--	-----------	-----------

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)

=

=

=

	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
--	---	--	--

## TOTAL

	TOTAL DU BUDGET (4)	13 863,89	13 863,89
--	---------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	722,37	700,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 22,37
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	722,37	722,37

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (4)	722,37	722,37

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 723,82	18 007,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 4 716,82
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	22 723,82	22 723,82

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	35 658,39	11 284,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 24 374,39
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	35 658,39	35 658,39
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (3)	58 382,21	58 382,21

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>388 007,03</b>	<b>272 273,70</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit)	(si excédent) <b>115 733,33</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>388 007,03</b>	<b>388 007,03</b>

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>83 200,00</b>	<b>135 706,63</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>	<b>7 250,00</b>	<b>4 848,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) <b>50 104,63</b>	(si solde positif)
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>140 554,63</b>	<b>140 554,63</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>528 561,66</b>	<b>528 561,66</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 5 mai 2012**

---

L'an deux mil douze et le cinq du mois de mai à dix heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix neuf avril deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y.

**Absents** : BOYENVAL M., PERISSEL B., RENAUDIAS G., DUTOUR A., RECOQUE P.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

**Objet** : participation aux frais de fonctionnement de l'EP d'Ambert

Madame le Maire rappelle que dans sa réunion du 18 février 2012, le conseil municipal a pris acte du cas de force majeure de la scolarisation d'un enfant de la commune dans une école publique d'Ambert et que toutefois il s'est prononcé pour refuser de s'acquitter du montant de sa participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Ambert. Elle informe que suite à cette délibération, elle a reçu un courrier de Monsieur le Sous-préfet d'Ambert lui précisant les dispositions de l'article L212-8 du code de l'éducation qui précise quels sont les cas de force majeure et les contraintes précisés à l'article R212-21 du même code de l'éducation qui dispose les cas où la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune.

**Après avoir pris connaissance du contenu des articles du code de l'éducation cités ci-dessus et constaté que le cas de force majeure invoqué dans la précédente délibération correspond à l'un des motifs précisés dans les dits articles se rapportant à cette situation, le conseil municipal décide :**

- d'annuler sa délibération du 18 février 2012
- de s'acquitter auprès de la mairie d'Ambert de la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique à compter de l'année 2012, soit 615,26 €



**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

---

**Séance du 5 mai 2012**

---

L'an deux mil douze et le cinq du mois de mai à dix heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix neuf avril deux mil douze, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUTOUR Michelle, Maire.

**Présents** : DUTOUR M., COUDEYRAS J.P., CHEVARIN N., ROUX M., SIMONDET J.C, COUDERT Y.

**Absents** : BOYENVAL M., PERISSEL B., RENAUDIAS G., DUTOUR A., RECOQUE P.

Madame Nicole CHEVARIN a été désignée comme secrétaire

**Objet** : travaux dans la forêt sectionale de Deux-Frères

Madame le Maire présente au conseil municipal les travaux qu'il conviendrait de réaliser dans la forêt sectionale de Deux-Frères soumise au régime forestier. Ces travaux consistent en l'enlèvement de protections contre le gibier sur une parcelle de 1ha27, pour un montant de 990 €HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte ce programme de travaux et charge l'Office National des Forêts de les réaliser.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Michelle DUTOUR**